

Modalités étudiante: Conditions d'entrée dans les amériques

CONDITIONS D'ENTREE	STAGE	ETUDES	TERRAIN	INDISPENSABLES
CONSULAT	Visa Stagiaire	Visa échange	Visa terrain de recherche	Documents nécessaires dans les 3 cas
<p>Argentine</p>  <p>6, rue Cimarosa 75116 Paris Tél 01 4405 2700 Lundi à vendredi 9:15 à 14:15 Mél:secon_efran@mrecic.gov.ar</p> <p>Ambassade de France en Argentine: http://www.embafancia-argentina.org/ Cerrito 1399, C1010ABA Buenos Aires</p>	<p>Liste des documents à fournir: http://www.efran.mrecic.gov.ar/node/7472</p> <p>L'entreprise doit faire la demande du "Permiso de Ingreso" (Permis d'Entrée) en Argentine auprès de la : Dirección Nacional de Migraciones. Celui-ci sera envoyé directement à l'intéressé. Il devra être présenté à la Section Consulaire le jour du rendez-vous dans l'enveloppe originale fermée. *Présenter le "Permiso de Ingreso" otorgué par l'entreprise à la Section Consulaire le jour du rendez-vous dans l'enveloppe originale fermée. *Durée du visa: 1 an (renouvelable avec le même employeur) * Commencer les démarches avec 2 mois d'anticipation *Bénévolat/volontariat de moins de 3 mois: pas besoin de visa. *Plus de 3 mois: L'Argentine ne prévoit pas de catégorie migratoire spécifique pour les bénévoles et les volontaires. http://www.efran.mrecic.gov.ar/fr/content/etudiant-sans-visa</p>	<p>Liste des documents à fournir: http://visaestudiantil.gob.ar/</p> <p>L'octroi de ce visa est soumis à une autorisation délivrée par les autorités argentines des migrations (Permiso de ingreso) suite à la demande de l'établissement argentin d'accueil.</p>	<p>Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 180 jours. Au-delà des trois mois: http://www.efran.mrecic.gov.ar/node/7480</p> <p>Visa vacances et travail *Avoir entre 18 et 30 ans * Être titulaire d'un passeport français en cours de validité *Liste des documents à fournir: http://www.efran.mrecic.gov.ar/node/7476</p> <p>* Faites parvenir par courrier à cette Section Consulaire (Visas PVT), la lettre de motivation + photocopie du dossier complet de candidature Minimum 45 jours avant la date de départ. *Justificatif de ressources de 2500 euros minimum Pour les citoyens qui ne font pas partie de l'Espace économique Européen veuillez contacter directement le consulat.</p>	<p>*Document prouvant la connaissance de la langue espagnole (relevé de notes, attestation d'un professeur ou de l'entreprise argentine) rédigé en espagnol ou traduit en espagnol. *Liste des traducteurs assermentés: http://www.annuaire-traducteur-assermente.fr/ *Commencer les démarches avec 2 mois d'anticipation</p>
<p>Bolivie</p>  <p>12 avenue du Président Kennedy 75016 Paris Tél: 01 42 24 93 44 Mél: embolivia.paris@wanadoo.fr Lundi à vendredi 9:00 - 12:30 et 13:30 - 17:30</p> <p>Ambassade de France en Bolivie: http://www.ambafrance-bo.org/ Obrajes, Calle 8 N° 5390 entre Siles y Ormachea</p>	<p>Liste des documents à fournir: http://embolivia-paris.e-monsite.com/medias/files/requisitos-visas-espanol.pdf</p> <p>*Présenter une convention, attestation ou contrat de stage signé avec votre organisme éducatif ou professionnel de rattachement. *Une attestation d'existence de l'entreprise, association, fondation, etc. (Extrait Kbis, ou NIT de la société, ou une attestation d'existence légal) Bénévolat: *Fournir une certification de votre institution ou organisme d'accueil, démontrant votre participation aux métiers du bénévolat en Bolivie. *Une attestation d'existence de l'entreprise, association, fondation, etc. (Extrait Kbis, ou NIT de la société, ou une attestation d'existence légal)</p>	<p>Liste des documents à fournir: http://embolivia-paris.e-monsite.com/medias/files/requisitos-visas-francais.pdf</p> <p>*Certificat d'inscription au centre éducatif concerné (Lycée, Collège, Université, etc.) *L'attestation doit préciser l'adresse du séjour et doit être accompagnée d'un justificatif de domiciliation: Contrat de bail ou factures d'électricité, ou factures de téléphone, etc.) *Présenter un Certificat Médical indiquant que le demandeur ne comporte aucune maladie contagieuse, et doit préciser si l'intéressé n'est pas infecté par le Virus du VIH. Les Visas Etudiants ont une validité de 60 jours. Se rendre à la oficina de Migración pour prolonger le séjour, (cout à prévoir)</p>	<p>Liste des documents à fournir: http://embolivia-paris.e-monsite.com/medias/files/requisitos-visas-francais.pdf Bénévolat: *Fournir une certification de votre institution ou organisme d'accueil, démontrant votre participation aux métiers du bénévolat en Bolivie. *Une attestation d'existence de l'entreprise, association, fondation, etc. (Extrait Kbis, ou NIT de la société, ou une attestation d'existence légal)</p>	<p>*Le vaccin contre la fièvre jaune est conseillé pour les personnes se rendant en Amazonie.</p>

<p>Brésil</p>  <p>65, avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 Paris Lundi à vendredi 9:00 à 13:00 SUR RENDEZ-VOUS Mél:consulat.cgparis@itamaraty.gov.br</p> <p>Ambassade de France au Brésil: http://www.ambafrance-br.org/ SES Av. das Nações, lote 04, quadra 801 - CEP : 70404-900 - Brasília - DF.</p>	<p>Liste des documents à fournir: http://cgparis.itamaraty.gov.br/fr/vitem5.xml http://cgparis.itamaraty.gov.br/fr/vitem4.xml *Passeport ayant obligatoirement deux pages vierges au minimum et une validité d'au moins six mois à compter de l'entrée au Brésil. IMPORTANT: justificatifs attestant leur situation financière étudiant-boursier: attestation de bourse où doivent figurer le montant mensuel à percevoir (700 euros au minimum)la durée de la bourse Étudiant non boursier: Justificatif de capacité de subvenir à ses besoins pendant toute la durée du séjour (par exemple : fiche de paie ou feuille d'impôt sur le revenu des ses parents) *Pour les stages supérieur à 120 jours, la même documentation est exigée, sauf la convention de stage qui devra être remplacée par une convention tripartite signée entre le stagiaire, la partie qui offre le stage et l'université brésilienne reconnue par le Ministère de l'Éducation (MEC) et une lettre de la partie qui offre le stage, attestant que le stagiaire ne signera pas de contrat et ne percevra pas de rémunération.</p>	<p>Visa pour échange universitaire: *Liste des documents à fournir par l'étudiant et la structure d'accueil: http://cgparis.itamaraty.gov.br/fr/vitem1echanges.xml Visa pour étudiant: http://cgparis.itamaraty.gov.br/fr/vitem4.xml</p> <p>IMPORTANT:La durée des cours doit être de minimum 15h/ semaine et doit figurer sur la lettre d'acceptation envoyé par l'École. *Interdiction de travailler * Tarif du visa: de 40€ ou 140€pour les ressortissants français (dont 100€ de taxe supplémentaire imposée par réciprocité diplomatique)</p>	<p>Liste des documents à fournir par l'étudiant et la structure d'accueil: http://cgparis.itamaraty.gov.br/fr/vitem1benevolat.xml * Tarif du visa: 60€</p>	<p>*Le vaccin contre la fièvre jaune est conseillé pour les personnes se rendant en Amazonie.</p>
<p>Canada</p>  <p>Ambassade de France au Canada: http://www.ambafrance-ca.org/ 42 promenade Sussex, Ottawa, ON K1M 2C9</p>	<p>Demande en ligne: http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp</p>	<p>Demande en ligne: http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier.asp</p> <p>Travailler pendant ses études: http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler.asp</p>	<p>Déterminer si un visa est nécessaire: http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp</p>	<p>Prolongation du séjour: http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/prolongation.asp</p>
<p>Chili</p>  <p>64, Boulevard de La Tour Maubourg. 75007 Paris Tél:01.4418 5995 Lundi au vendredi 09:30 - 12:30 Mél:visasparis@minrel.gov.cl</p> <p>Ambassade de France au Chili http://www.ambafrance-cl.org/ Condell 65 - Providencia - Santiago</p>	<p>Liste des documents à fournir: http://www.cgparis.cl/visa_de_resident_temporaire_stage_202.htm *Attestation de capacité financière(550€) *Lettre de motivation précisant votre niveau d'études et votre profession. *Convention de stage</p>	<p>Liste des documents à fournir: http://www.cgparis.cl/visa_de_resident_etudiant_187.htm *Attestation de capacité financière(550€) *Interdiction de travailler</p>	<p>Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 90 jours. Pour les citoyens qui ne font pas partie de l'Espace économique Européen veuillez contacter directement le consulat.</p>	<p>* Possibilité de rester 90 jours sur le territoire *Le délai minimal pour octroyer le visa est de 3 semaines *Assurance santé avec couverture internationale et rapatriement</p>
<p>Colombie</p>  <p>12, Rue de Berri, Código Postal 75008, Paris Tel: 01 53 93 91 91 Lundi à vendredi 8:00 à 14:00 Mél:cparis@cancilleria.gov.co</p> <p>Ambassade de France en Colombie: http://www.ambafrance-co.org/ Carrera 11 N° 93 - 12 - Bogotá</p>	<p>Liste des documents à fournir Dans le cas d'un volontariat dans une ONG: https://www.gobiernoonlinea.gov.co/web/quest/home/-/government-services/T7404/maximized http://paris.consulado.gov.co/tramites_servicios/visas/clases IMPORTANT: Si stage rémunéré:demande de visa de travail obligatoire * Coût aproximatif du visa: 200€</p>	<p>Liste des documents à fournir: http://paris.consulado.gov.co/tramites_servicios/visas/clases *Date de dépôt:10 jours avant la date de départ en Colombie *Durée 1an *Interdiction de travailler * Coût aproximatif du visa: 200€</p>	<p>*Documents à fournir pour un volontariat: http://paris.consulado.gov.co/tramites_servicios/visas/clases * Coût aproximatif du visa: 200€</p>	<p>*Passeport ayant obligatoirement deux pages vierges au minimum et une validité d'au moins six mois à compter de l'entrée en Colombie *Le vaccin contre la fièvre jaune est conseillé pour les personnes se rendant en Amazonie.</p>

<p>Costa Rica</p>  <p>Consulat du Costa Rica 4, square Rapp 75007 Paris Tél: 01.45.78.96.96 Mél:concr-fr@rree.go.cr</p> <p>Ambassade de France au Costa Rica http://www.ambafrance-cr.org/ De la Mitsubishi - 200m sur y 25m oeste - Curridabat, San José</p>	<p>Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 90 jours. Pour les citoyens qui ne font pas partie de l'Espace économique Européen veuillez contacter directement le consulat.</p> <p>*Liste des documents à fournir: à solliciter auprès du service des relations internationales de l'IHEAL</p> <ul style="list-style-type: none"> * Réservation du ticket d'avion *Lettre de présentation de l'IHEAL *Lettre de l'insitution d'accueil au Costa Rica * Convention de stage signée par les institutions des deux pays 	<p>Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 90 jours. Pour les citoyens qui ne font pas partie de l'Espace économique Européen veuillez contacter directement le consulat.</p> <p>*Liste des documents à fournir: à solliciter auprès du service des relations internationales de l'IHEAL</p> <ul style="list-style-type: none"> *Lettre de présentation de l'IHEAL *Réservation du ticket d'avion *Lettre de l'insitution d'accueil au Costa Rica 		<p>*Le vaccin contre la fièvre jaune est nécessaire,</p>
<p>Cuba</p>  <p>6, rue de Presles 75015. Paris Métro Duplex Tel: 01 45 67 98 81 Lundi au vendredi 09:00 a 13:00 Renseignements téléphoniques: 14:00 a 18:00 Mél:traductor@ambacuba.fr</p> <p>Ambassade de France à Cuba: http://www.ambafrance-cu.org/ Calle 14, N° 312, entre 3a y 5a avenida, MIRAMAR</p>				
<p>El Salvador</p>  <p>12 Rue Galilée, 75116 Paris Tél :01 47 23 50 25</p> <p>Ambassade de France à El Salvador: http://www.ambafrance-sv.org/ 1a. Calle Poniente, #3718 - Colonia Escalón - San Salvador</p>	<p>* Possibilité de rester 90 jours sur le territoire pour les ressortissants européens. Les ressortissants de pays latino américains sont exemptés de visa pour la majorité sauf le Pérou et la Colombie.</p> <p>Plus de 90 jours: http://www.migracion.gob.sv/index.php/temas/tramites-para-extranjeros/visas-de-ingreso-y-prorrogas-de-estadia-en-el-salvador</p> <p>*Interdiction de travailler</p>	<p>* Possibilité de rester 90 jours sur le territoire pour les ressortissants européens. Les ressortissants de pays latino américains sont exemptés de visa pour la majorité sauf le Pérou et la Colombie.</p> <p>Plus de 90 jours: http://www.migracion.gob.sv/index.php/temas/tramites-para-extranjeros/visas-de-ingreso-y-prorrogas-de-estadia-en-el-salvador</p> <p>*Interdiction de travailler</p>	<p>* Possibilité de rester 90 jours sur le territoire pour les ressortissants européens. Les ressortissants de pays latino américains sont exemptés de visa pour la majorité sauf le Pérou et la Colombie.</p> <p>Plus de 90 jours: http://www.migracion.gob.sv/index.php/temas/tramites-para-extranjeros/visas-de-ingreso-y-prorrogas-de-estadia-en-el-salvador</p> <p>*Interdiction de travailler</p>	
<p>Equateur</p>  <p>34 Avenue de Messine, 75008, Paris Tél:01 45 61 10 21 Lundi au vendredi 09:00 a 13:00 /14:00 a 18:00 Horaire du Consulat 9:00 a 13:00 Mél:cecuparis@mmrree.gob.ec</p> <p>Ambassade de France en Equateur: http://www.ambafrance-ec.org/ Leonidas Plaza Gutierrez 107, Quito 170142</p>	<p>Liste des documents à fournir: http://www.consuladovirtual.gob.ec/servicios/req_vis_vistem.html</p>	<p>Liste de documents à fournir: http://www.consuladovirtual.gob.ec/servicios/req_vis_viest.html http://www.consuladovirtual.gob.ec/servicios/req_vis_vistur.html</p> <p>*Coût du visa: Compter entre 150 et 200 dollars</p>	<p>Liste des documents à fournir: http://www.consuladovirtual.gob.ec/servicios/req_vis_vistem.html</p>	<p>*Attestation de capacité financière</p>

 Etats-Unis Ambassade de France aux Etats-Unis http://fr.ambafrance-us.org/ 4101 Reservoir Road NW Washington, DC 20007	Liste des documents à fournir: http://french.france.usembassy.gov/niv/echanges-formations.html	Liste des documents à fournir: http://french.france.usembassy.gov/niv/etudiants.html	Liste des documents à fournir: http://french.france.usembassy.gov/niv/echanges-formations.html	Le Visa Waiver Pilot Program (V.W.P.P) permet aux ressortissants français de solliciter l'admission sur le territoire américain pour un séjour touristique et/ou d'affaires d'une durée inférieure à 90 jours sans avoir à obtenir un visa au préalable. Présenter un passeport en cours de validité à l'inspecteur de l'immigration et projeter un séjour de 90 jours maximum (le billet aller-retour constitue une preuve suffisante). Attention: Dans le cadre de ce programme, il ne sera pas possible, une fois sur le territoire américain, de changer le statut de votre visa ou de prolonger votre séjour au delà de 90 jours
 Guatemala Tél: 0142277863 Mél: embfrancia@minex.gob.gt Ambassade de France au Guatemala http://www.ambafrance-gt.org/ 5A Avenida, Guatemala	*Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 90 jours. http://www.minex.gob.gt/Visor_Pagina.aspx?PaginaID=21 IMPORTANT: Se rendre directement au Guatemala au bureau de "Migraciones" pour faire les démarches visa si plus de 90 jours.	*Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 90 jours. http://www.minex.gob.gt/Visor_Pagina.aspx?PaginaID=21 IMPORTANT: Se rendre directement au Guatemala au bureau de "Migraciones" pour faire les démarches visa si plus de 90 jours.	*Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 90 jours. http://www.minex.gob.gt/Visor_Pagina.aspx?PaginaID=21 IMPORTANT: Se rendre directement au Guatemala au bureau de "Migraciones" pour faire les démarches visa si plus de 90 jours.	
 Mexique 4, rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris Tel. 01 42 86 56 20 Mél: consularmex@wanadoo.fr Lundi au vendredi 09:00 à 12:00 Ambassade de France au Mexique: http://www.ambafrance-mx.org/-Francais- Av Campos Eliseos 339, Miguel Hidalgo, Polanco, 11560 Ciudad de México, D.F.	Stage non rémunéré Liste des documents à fournir: http://embamex.sre.gob.mx/francia/index.php/fr/visas/191 *Pour les stagiaires européens non-rémunérés auprès d'une société au Mexique pour plus de 180 jours Pas besoin de visa de travail. Possibilité d'entrer sur le territoire en qualité de touristes. *La validité du visa commencera le jour où il est délivré. IMPORTANT: justificatifs attestant que leur situation financière leur permet de suivre des études au Mexique Stage rémunéré Même si moins de 180 jours: OBLIGATION de demander un VISA et une AUTORISATION à l'INSTITUT NATIONAL DE MIGRATION Liste des documents à fournir: http://embamex.sre.gob.mx/francia/index.php/fr/visas/196 IMPORTANT: justificatifs attestant que la situation financière permet d'effectuer volontariat au Mexique	Liste des documents à fournir: http://embamex.sre.gob.mx/francia/index.php/fr/visas IMPORTANT: justificatifs attestant que la situation financière permet d'effectuer des études au Mexique	*Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 180 jours. IMPORTANT: justificatifs attestant que la situation financière permet d'effectuer volontariat au Mexique	

<p>Nicaragua </p> <p>34, Avenue Bugeaud 75116 Paris 014405-9042 Lundi au vendredi 09:30 - 12:30 14:00-17:00 Renseignements consulaires: Lundi au vendredi 09:00-11:00 Mél:contact@amb-nicaragua.fr</p> <p>Ambassade de France au Nicaragua: http://www.ambafrance-ni.org/ De la iglesia del Carmen 1 c. 1/2 abajo, Managua</p>	<p>*Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 90 jours.</p> <p>Si vous venez pour plus de 90 jours ou pour travailler, vous devez être muni d'un visa.</p> <p>Dès votre arrivée sur le territoire, vous devrez vous présenter au Service de l'immigration pour entreprendre les formalités d'obtention du permis de séjour et du permis de travail, le premier est obligatoire pour obtenir le second</p>	<p>*Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 90 jours.</p> <p>Si vous venez pour plus de 90 jours, vous devez être muni d'un visa.</p> <p>Dès votre arrivée sur le territoire, vous devrez vous présenter au Service de l'immigration pour entreprendre les formalités d'obtention du permis de séjour et du permis de travail, le premier est obligatoire pour obtenir le second</p>	<p>*Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 90 jours.</p> <p>Si vous venez pour plus de 90 jours, vous devez être muni d'un visa.</p> <p>Dès votre arrivée sur le territoire, vous devrez vous présenter au Service de l'immigration pour entreprendre les formalités d'obtention du permis de séjour et du permis de travail, le premier est obligatoire pour obtenir le second</p>	<p>*Le vaccin contre la fièvre jaune est nécessaire.</p>
<p>Pérou </p> <p>25, Rue de l'Arcade 75008, Paris, FR Tel: 01 42 65 25 10 Lundi à Vendredi 09:00 à 14h00 Dernier samedi du mois: 09:00 à 14:00 Mél: info@conper.fr</p> <p>Ambassade de France au Pérou http://www.ambafrance-pe.org/ Av. Arequipa 34 San Isidro</p>	<p>*Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 180 jours. A la frontière péruvienne, Migraciones vous accordera un visa allant de 1 à 6 mois. Le visa maximum est de 180 jours.</p> <p>Autre site sur les modalités d'entrée au Pérou(stage): http://www.stagesperou.com/faq/</p>	<p>IMPORTANT:Le consulat n'accorde plus directement de visa d'étudiant directement.</p> <p>*L'institution éducative au Pérou (l'université ou l'école d'accueil) en fait la demande auprès de la direction générale de l'immigration du ministère de l'Intérieur (DIGEMIN), qui à son tour autorisera le consulat du Pérou à délivrer le visa</p> <p>*Entrée au Pérou en tant que touriste et faire les démarches sur place à la DIGEMIN pour obtenir le visa d'étudiant http://www.conper.fr/?page_id=4875</p>	<p>Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 180 jours. Pour les citoyens qui ne font pas partie de l'Espace économique Européen veuillez contacter directement le consulat.</p> <p>Autre site sur les modalités d'entrée au Pérou (volontariat): http://www.stagesperou.com/faq/</p>	<p>*Fournir sur place documents « apostillés » originaux et photocopies. *Le billet d'avion ou attestation de voyage, aller-retour. *Le vaccin contre la fièvre jaune est conseillé pour les personnes se rendant en Amazonie.</p> <p>Autre site sur les modalités d'entrée au Pérou: http://www.stagesperou.com/faq/</p>
<p>Venezuela </p> <p>Ambassade du Venezuela - Section Consulaire, 11 rue Copernic, 75116 PARIS Tel : 01 45 53 29 98 Lundi au vendredi 09:00 à 13:00 /14:00 à 17h30 Mél:info@amb-venezuela.fr</p> <p>Ambassade de France au Venezuela: http://www.ambafrance-ve.org/ Calle Madrid con Avenida Trinidad - Las Mercedes - Caracas</p>	<p>Liste des documents à fournir: *Convention de stage * Réservation du ticket d'avion *Attestation de ressources financières pour la durée de son séjour. *Attestation de bonne conduite envoyée par le dernier établissement fréquenté.</p>	<p>Liste des documents à fournir: http://francia.embajada.gob.ve/index.php?option=com_content&view=article&id=39&Itemid=179&lang=es *Diplômes et attestations d'études certifiées conformes apostillés par la cour d'appel *Interdiction de travailler * Réservation du ticket d'avion</p>	<p>Visa touriste: http://francia.embajada.gob.ve/index.php?option=com_content&view=article&id=35&Itemid=173&lang=es *Toutes les formalités devront être présentées, minimum (15) jours avant la date de départ. *Liste des documents à fournir: http://francia.embajada.gob.ve/index.php?option=com_content&view=article&id=35&Itemid=173&lang=es</p>	<p>*Diplômes et attestations d'études certifiées conformes apostillés par la cour d'appel *Pièces à fournir au moins quinze (15) jours avant la date de départ. *Attestation de capacité financière *Coût du visa: 54€ *Attestation de bonne conduite envoyée par le dernier établissement fréquenté. *Réservation de billet d'avion (aller-retour) *Une assurance couvrant les risques d'accident, de maladie, de décès et de rapatriement de corps, pour toute la durée du séjour ainsi que pour vol ou perte d'équipage.</p>

<p>Uruguay</p>  <p>15, Rue Le Sueur, 1. floor 75116, Paris Mél: urufancia@mrree.gub.uy</p> <p>Ambassade de France en Uruguay: www.ambafranceuruguay.org Av. Uruguay 853, Montevideo</p>	<p>*Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 90 jours. Pour les citoyens qui ne font pas partie de l'Espace économique Européen ni du MERCOSUR veuillez contacter directement le consulat.</p>	<p>*Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 90 jours.</p> <p>Pour les citoyens qui ne font pas partie de l'Espace économique Européen ni du MERCOSUR veuillez contacter directement le consulat.</p>	<p>*Les ressortissants de l'union européenne n'ont pas besoin de visa pour une visite touristique. Possibilité de séjour: jusqu'à 90 jours.</p> <p>Pour les citoyens qui ne font pas partie de l'Espace économique Européen ni du MERCOSUR veuillez contacter directement le consulat.</p>	
---	---	--	--	--